



!! CLASSIFICATION !! **Tous ensemble, en** **grève le 19 juin!!!**

Lundi 16 juin 2014

Pour la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi**, la grève n'est qu'une solution de dernier recours, qui n'arrive que lorsque la situation est grave et demande à ce que le personnel se mobilise.

Si, sur le dossier de la **CLASSIFICATION**, la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** appelle à la grève le jeudi 19 juin à Pôle Emploi, c'est que la situation a atteint ce niveau d'alerte nécessaire à nos yeux : c'est la solution de dernier recours face à une Direction qui reste sourde aux expressions, demandes et revendications des Organisations Syndicales.

L'origine des difficultés actuelles ne remontent pas au début de la négociation mais bien avant, en 2013, au moment de la question du référentiel des métiers. La Direction refusant déjà d'écouter les organisations syndicales tout en tentant de nous rassurer en nous disant que si le déploiement du référentiel est une photographie, cela ne serait pas la cas pour la classification !

DEMAIN TOUT LE MONDE DEVIENT CONSEILLER ?

Ainsi de nombreux emplois dans lesquels vous étiez après avoir progressé par expérience, promotion, concours, épreuves de sélection... **vous ramène à un emploi dont l'intitulé est parfois celui que vous aviez le jour de votre recrutement !** A cela la Direction répond... qu'il n'y aura pas de perte de salaire ! Encore heureux, c'est une garantie légale !

VOUS AVEZ ETE DAPE ? AH BON !

La fusion a été l'occasion du triste passage du « fauteuil pour 2 ». De nombreux Directeurs de sites se sont retrouvés, sans avoir démérité et après souvent des années d'exercice, numéro 2. Depuis certains ont été mis dans des fonctions encore moins claires.

Doit-on pour autant nier leur expérience passée et tirer un trait dessus ?

De plus nous y voyons là un **énorme gâchis** et la classification devrait être l'occasion de réparer les dégâts causés par la fusion et non de s'acharner et de relancer la machine à broyer.

Ces 2 cas ne sont que des exemples et nous pourrions en citer beaucoup plus... malheureusement.

!! CLASSIFICATION !! **Tous ensemble, en** **grève le 19 juin!!!**

POURQUOI SE MOBILISER ALORS QUE LE PROJET N'A TOUJOURS PAS ETE REMIS ?

- Parce que le processus de négociation, initialement programmé sur 6 mois, a été dans les faits beaucoup plus court.
- **Parce qu'aucune étape n'a pu faire l'objet d'une véritable négociation, la Direction avançant coûte que coûte.** Elle en arrive maintenant à aborder un point alors que les éléments définissant ce point ne sont pas aboutis !
- **Parce que, pour la Direction, la « négociation » est terminée le 3 juillet** (dernière séance de négociation). **Une fois le texte proposé, l'essentiel sera déjà formaté sans avoir pu être négocié.**
- Parce qu'une **classification** n'est pas qu'un instantané. Elle **engage sur le moyen / long terme.**

DES DETAILS SUR LE PROJET ? PAS SIMPLE, MAIS ON ESSAIE !

Les négociations sont couvertes par la confidentialité et nous nous devons de la respecter. **À ce jour, nous n'avons toujours pas l'intégralité du dossier comme promis par la Direction depuis le mois de mars.**

Malgré tout voici quelques grandes lignes de ce qui a été mis sur la table :

- nombre de niveaux de Classification : 9 (4 échelons par niveau (2 pour les 2 premiers))
- un principe de différences plus petites entre les échelons promettant plus de promotion à enveloppe égale
- **Une grille qui pourrait se structurer sur un écart défini amenant à revoir la CCN (articles 19). Cela pourrait amener, de fait à ne plus avoir les 3.5 % (non cadres) et 5 % (cadres)**
- Des emplois positionnés majoritairement sur 3 niveaux (plus rarement sur 2 voire 1)

Tous ces éléments sont à ce stade de « la négociation », au conditionnel.

POURQUOI LA DATE DU 19 JUIN ?

- **Parce que le 19 juin correspondait à la prochaine date de négociation** (dernière date de négociation à ce jour, 3 juillet)
- **La DG vient de reporter cette date au 25 juin, soyez nombreux le 19 juin pour que l'on pèse sur les négociations le 25 !!**



!! CLASSIFICATION !! **Tous ensemble, en** **grève le 19 juin!!!**

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi revendique une classification qui :

- prévoit un dispositif qui ne nie pas les expériences, qualifications et compétences acquises antérieurement au sein de Pôle Emploi mais aussi au sein des établissements dont est issue Pôle Emploi.
- prévoit la prise en compte des compétences acquises depuis la fusion même si un changement de cap a eu lieu depuis (double compétence, ...)
- prévoit des dispositions garantissant un déroulement de carrière qui ne soit pas ralenti dans le temps.
- se donne les moyens de ne laisser personne sur le bord de la route. Pour cela, un renforcement de l'article 20§4 et nécessaire.
- clarifie la situation des managers intermédiaires et leur apporte une réelle reconnaissance.
- permettra à chacun de faire valoir ses remarques et de pouvoir faire recours en cas de désaccord

Depuis 7 réunions, nous attendons toujours le projet intégral pourtant promis par la Direction.

D'après elle, c'est à la vue de celui-ci que nous comprendrons ses intentions et, qu'à ce moment là, nous seront convaincus. À ce stade, il ne sera plus question de négociation, ce sera à prendre ou à laisser !

**Pour la CFE-CGC Métiers de l'Emploi,
l'avenir des agents de Pôle Emploi mérite plus de sérieux !**

**Pour que le 19 juin soit un SUCCES,
Pour que la DG entende nos revendications,
toutes et tous en GREVE le jeudi 19 juin !**

**Pour faire grève le 19 juin (y compris les cadres au forfait): 1h ou plus
Pour que vous soyez compté gréviste 2 choses à faire absolument**

- **Faire un mail à votre N+1 la veille pour vous déclarer gréviste**
- **Saisir sous horoquartz le code « GREV », précisez le jour et la durée, dans la rubrique « demande d'absence ».**